



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Finalsan Dés herbant Speed

Date d'édition 28.02.2023
Date d'exécution 09.12.2022
Version 10.6 (fr,CH)
remplace la version de 08.10.2021 (10.5)

* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

* 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation Finalsan Dés herbant Speed
Prod-Nr. 4005240158197
CPID 536048-20
Zul-Nr. W 6663-3
Identifiant unique de formulation UFI: RYDR-R03C-CQ0R-4GXK

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange
Concentré - herbicide.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

W. Neudorff GmbH KG (CH)
An der Mühle 3
D-31860 Emmerthal
Téléphone +49 5155 624-0
Télécopie +49 5155 6010
E-mail msds@neudorff.de
Site web www.neudorff.ch

Producteur

Herstellerin: Neogard AG, Industriestrasse 783, CH-5728 Gontenschwil, Telefon +41 62 767 00 50, www.neogard.ch
Bewilligungsinhaberin: GNS Consult AG, Konstanzerstrasse 19, CH-8274 Tägerwilen

1.4 Numéro d'appel d'urgence

CH: Tox Info Suisse 145
info@toxinfo.ch

* RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) Procédure de classification
N° 1272/2008 [CLP]
Eye Irrit. 2, H319

Consignes en cas de risques pour la santé

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

* 2.2 Éléments d'étiquetage

* étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



GHS07



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Finalsan Dés herbant Speed

Date d'édition 28.02.2023
Date d'exécution 09.12.2022
Version 10.6 (fr,CH)
remplace la version de 08.10.2021 (10.5)

Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

* Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P280 Porter un équipement de protection des yeux.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

* prescriptions particulières concernant la détermination des moyens de protection des plantes

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

2.3 Autres dangers

Aucune donnée disponible

* RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

* 3.2 Mélanges

* Description

Herbicide avec acide pélargonique (sel d'ammonium).

* Composants dangereux

n°CAS	N°CE	Nom de la substance	Concentration	Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	SCL/ M/ ATE
112-05-0	203-931-2	acide pélargonique / acide nonanoïque	18.8 pds %	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Chronic 3; H412	

Numéro d'enregistrement REACH

Nom de la substance

01-2119529247-37-0000

acide pélargonique / acide nonanoïque

* RUBRIQUE 4: Premiers secours

* 4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec:

Eau

* Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Finalsan Dés herbant Speed

Date d'édition 28.02.2023
Date d'exécution 09.12.2022
Version 10.6 (fr,CH)
remplace la version de 08.10.2021 (10.5)

En cas d'ingestion

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets

Risque de dommages oculaires graves.
Irritation ou sensibilisation possible de la peau et des yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pour le médecin

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eau
Mousse
Poudre d'extinction
Dioxyde de carbone (CO₂)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune donnée disponible

5.3 Conseils aux pompiers

Aucune donnée disponible

Informations complémentaires

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Formation de dépôts glissants en présence d'eau.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Matière appropriée pour recueillir le produit:

Sable
Sciure de bois
Liant universel
Éliminer les résidus par rinçage à l'eau.

6.4 Référence à d'autres sections

Aucune donnée disponible



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Finalsan Dés herbant Speed

Date d'édition 28.02.2023
Date d'exécution 09.12.2022
Version 10.6 (fr,CH)
remplace la version de 08.10.2021 (10.5)

* RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

* 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

* Mesures de protection

Lire le mode d'emploi!
Eviter les contacts longs et intensifs avec la peau.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.
Conserver à l'écart des aliments et boissons.

* 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Classe de stockage

12 liquides non combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Protéger du gel.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation

Se conformer au mode d'emploi de l'herbicide.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Aucune donnée disponible

8.2 Contrôle de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux/visage

lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection des mains

Des gants de protection (standard phytopharmaceutique) doivent être portés lors de la manipulation du produit non dilué.
Gants de protection universels (phytopharmaceutiques).

Protection corporelle:

Vêtements de protection contre les produits phytopharmaceutiques et chaussures de travail étanches (par ex. bottes en caoutchouc).

Indications diverses

Aucune valeur disponible de limite d'exposition.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

liquide



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Finalsan Désherbant Speed

Date d'édition 28.02.2023
Date d'exécution 09.12.2022
Version 10.6 (fr,CH)
remplace la version de 08.10.2021 (10.5)

Couleur

jaunâtre

Odeur

caractéristique

Données de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Seuil olfactif:	non déterminé		
Point de fusion/point de congélation	non déterminé		
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé		
inflammabilité	non déterminé		
Limites inférieure et supérieure d'explosion	non déterminé		
Point éclair		ISO 13736	Pas de point d'éclair jusqu'à 100 °C.
Température d'auto-inflammabilité	> 320 °C	EEC A 15	
Température de décomposition	non déterminé		
pH	dans l'état fourni 8.25- 8.45 (20°C)	CIPAC MT 75	
Viscosité	11- 16 mPa*s (20°C)	DIN 53019	
solubilité(s)	Solubilité dans l'eau (20°C)		Soluble dans l'eau sans aucune limite.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	non déterminé		
Pression de vapeur	non déterminé		
Densité et densité relative	0.99 g/cm ³ (20°C)	OCDE 109	
Densité de vapeur relative	non déterminé		
caractéristiques des particules	non déterminé		

9.2 Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Propriétés explosives			Le produit n'est pas explosif.

* RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible

10.2 Stabilité chimique

Aucune donnée disponible

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Finalsan Dés herbant Speed

Date d'édition 28.02.2023
Date d'exécution 09.12.2022
Version 10.6 (fr,CH)
remplace la version de 08.10.2021 (10.5)

10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée disponible

10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

* 10.6 Produits de décomposition dangereux

Indications diverses

Pas de décomposition si utilisation et stockage comme indiqué.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Données d'animaux

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité orale aiguë	DL50: > 5000 mg/kg Espèce Rat	OCDE 401	
Toxicité dermique aiguë	DL50: > 5000 mg/kg Espèce Rat	OCDE 402	
Toxicité inhalatrice aiguë	CL50: > 1.66 mg/L Espèce Rat	OCDE 403	Highest testable concentration - lethal dose is not reached!

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Méthode	Source, Remarque
non irritant. Espèce Lapin	OCDE 404	

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Méthode	Source, Remarque
Irritant. Espèce Lapin	OCDE 405	

Sensibilisation respiratoire

non déterminé

Sensibilisation cutanée

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Dose / Concentration	Méthode	Source, Remarque
non sensibilisant.		OCDE 406	
	Espèce Cochon d'Inde		

Mutagénicité sur les cellules germinales

non déterminé

Cancerogénité

non déterminé

Toxicité pour la reproduction

non déterminé



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Finalsan Désherbant Speed

Date d'édition 28.02.2023
Date d'exécution 09.12.2022
Version 10.6 (fr,CH)
remplace la version de 08.10.2021 (10.5)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

non déterminé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

non déterminé

Danger par aspiration

non déterminé

11.2 Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible

* RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson	NOEC 100 mg/L Espèce Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) Durée du test 96 h	OCDE 203	
Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés	NOEC 10 mg/L Espèce Daphnia magna (puce d'eau géante) Durée du test 48 h	OCDE 202	
Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries	NOEC 20 mg/L Espèce Scenedesmus subspicatus Durée du test 72 h	OCDE 201	
Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les algues et cyanobactéries	non déterminé		
Toxicité sur autres organismes aquatiques	non déterminé		
Toxicité sur les microorganismes	non déterminé		

12.2 Persistance et dégradabilité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Biodégradation			Biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Finalsan Dés herbant Speed

Date d'édition 28.02.2023
Date d'exécution 09.12.2022
Version 10.6 (fr,CH)
remplace la version de 08.10.2021 (10.5)

12.7 Autres effets nocifs

* Autres informations écotoxicologiques

* Informations complémentaires

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit	Désignation des déchets
070404 *	autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques

Élimination appropriée / Produit

Traiter dans un centre d'élimination pour déchets spéciaux, en respectant les prescriptions correspondantes.

Élimination appropriée / Emballage

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

Remarque

Les quantités ménagères peuvent être déposées lors de la collecte d'ordures polluantes

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	-	-	-
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	-	-	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	Non	Non	Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée disponible

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

Modes de transport

Le produit n'est pas un produit dangereux.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Finalsan Désherbant Speed

Date d'édition 28.02.2023
Date d'exécution 09.12.2022
Version 10.6 (fr,CH)
remplace la version de 08.10.2021 (10.5)

autres réglementations (UE)

À observer:

Produit phytopharmaceutique homologué conformément au règlement (UE) 1107/2009.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

*** RUBRIQUE 16: Autres informations**

*** Abréviations et acronymes**

REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques

EC: Communauté européenne

EN: Norme européenne

EU: Union européenne

EWC: European Waste Catalogue

AVV: Ordonnance de transfert de déchets (DE)

NOEC: Concentration sans effet observé

CAS: Chemical Abstracts Service

WGK: classe risque aquatique

GHS: Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques

CLP: Classification, étiquetage et emballage

Skin Irrit. 2: Irritation de la peau, Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Irritation des yeux, Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Toxicité aquatique long terme (chronique), Catégorie 3

ISO: L'Organisation internationale de normalisation

DIN: Institut allemand de normalisation

OECD: Organisation de Coopération et de Développement Économiques

LD50: Dose létale 50%

Indications diverses

Lire le mode d'emploi!

Toutes les indications correspondent à l'état actuel de notre connaissance. Elles décrivent le produit en fonction des données des règlements de sécurité ; elles ne représentent pas d'assurance de qualité dans le sens d'une spécification technique.

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Indications de changement

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente